

jourd'hui, pour régler les réclamations des Métis n'a pas été satisfaisant, n'ont proposé aucune autre solution.

L'honorable ministre de l'intérieur nous dit qu'il a consacré beaucoup de temps à l'étude de cette question et qu'il a consulté les hommes qui connaissent le mieux le sujet. Il a demandé l'avis du Père Lacombe, qui est une autorité en cette matière. J'ai discuté plusieurs fois cette question avec mon honorable ami, le ministre de l'Intérieur, et tout en pensant que le règlement effectué en 1869, au Manitoba, et en 1885, au Nord-Ouest, était loin d'être satisfaisant, je lui dis qu'il fallait s'occuper immédiatement de la matière et qu'il valait encore mieux adopter l'ancien plan que de laisser la question en suspens.

Après tout, il est mieux de payer aux Métis ce qui leur est dû, quand même ils gaspilleraient ce que le gouvernement leur donnera, comme ont fait leurs frères, que de laisser saigner cette plaie et laisser croître ce mécontentement au sein de cette classe de notre population. Ils recevront au moins un certain nombre d'acres de terre. Nous pouvons nous montrer généreux envers les Métis, les premiers occupants du sol ; et la terre n'est pas assez rare et n'est pas assez précieuse dans les Territoires du Nord-Ouest pour nous en montrer avares.

Même s'ils gaspillent la valeur des terres qui leur sont données, il vaut mieux qu'il en soit ainsi que de laisser ces gens sous l'impression, et de leur entendre répéter constamment que la Couronne n'a pas rempli ses engagements à leur égard. Tout homme qui est allé dans les Territoires du Nord-Ouest et qui y a rencontré des gens appartenant à cette classe, sait qu'ils prétendent être les premiers occupants du sol et avoir un droit direct à sa possession, de telle façon qu'ils ne sauraient être dépossédés sans compensation. Mon honorable ami de Provencher sait cela mieux que moi.

Si l'on peut suggérer quelque chose de mieux que ce qui a été fait jusqu'à présent, je prierais avec instance mon honorable ami, le ministre de l'Intérieur, d'y réfléchir en vue de l'adopter. Mais si rien de mieux ne peut être suggéré, revenons-en à l'ancienne méthode de règlement si imparfaite soit-elle, mais que cette question soit réglée une fois pour toutes avec les Métis, et que ceux-ci